

Soirée et job étudiant

Par **Sismic**, le **21/09/2016** à **14:42**

Bonjour,

Je voulais savoir si j'ai le droit d'annoncer à mon patron que je ne peux venir travailler X jour pour des raisons personnelles sans avoir à lui mentir du genre je suis malade.

Je travaille le Week-end, lorsque je vais en soirée je dois donc faire des nuits blanches. Mais je rate beaucoup trop de week end en Normandie chez la famille, ou encore à Tour etc ...

De plus, dans quelque semaine j'ai une soirée d'intégration, j'aimerais y aller aussi.

Que faire ? merci

Par **RachelC**, le **21/09/2016** à **14:46**

Bonjour,

J'espère que vous n'êtes pas sérieux(se) ? Vous "devez" faire des nuits blanches ? Le job étudiant je peux très bien comprendre, c'est normal mais les soirées ne sont pas obligatoires.

Vous n'allez pas vous absenter pour ça ? Si ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **21/09/2016** à **15:04**

Bonjour,

Je rejoins Rachel. Je veux bien comprendre que votre famille vous manque. Mais pour ce qui est des soirées, c'est vraiment du grand n'importe quoi. Il faut avoir ses priorités, le travail doit toujours passer avant les soirées. Si vous continuez à "brûler la chandelle par les deux bouts" vous n'allez pas tenir longtemps.

Si vous loupez la soirée d'intégration, ce n'est pas un drame. Par contre, si vous perdez votre travail, et ben comme dirait le soldat Pithivier "Il va y avoir la question de trouver à manger, chef"

Par **Sismic**, le **21/09/2016** à **15:43**

Bonjour,

Vous n'avez pas saisi que j'ai la chance d'être nourri, logé etc chez papa.

Ce travail ne sert qu'à soulager son porte feuille en m'assurant tout seul.
C'est pour cela que je considère qu'il ne doit pas remplacer ma vie social comme vous le dite.

Et je voudrai juste savoir si je peux lui annoncer (et non le demander) que je m'absente X jour ?

Croyez vous qu'âgé de 30 ans j'aurai une soirée d'intégration étudiante ?
Merci encore

Par **Isidore Beautrelet**, le **21/09/2016** à **15:49**

Bonjour

Vous ne pouvez pas annoncer comme ça votre absence.
La seule solution est de demander un congé sans solde. Votre patron est libre d'accepter ou non. <http://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/temps-de-travail-et-conges/conges-et-absences/article/le-conge-sans-solde>

Par **LouisDD**, le **21/09/2016** à **16:12**

Hello

Et après cette magnifique réplique d'Isodore, j'ajouterais qu'après les partiels, j'en connais un qui ajoutera "j'ai glissé chef !"

En tout cas cette mentalité n'est pas la bonne à adopter si vous voulez réussir...

Bonne journée

Par **RachelC**, le **21/09/2016** à **17:04**

Re bonjour,

Ce n'est pas parce que comme vous dite votre emploi n'est pas alimentaire que ça vous donne le droit comme vous dites de ne pas sacrifier votre vie sociale.

Vous avez pris un engagement vous l'assumez. Des soirées vous aurez toute votre vie pour en faire peu importe que ça soit de l'intégration ou non. Sérieusement, les soirées sont toutes les mêmes.

Vous être vraiment sérieux alors ? J'ajouterai que si en plus cet emploi n'était pas nécessaire et que vous l'avez fait pour soulager votre papa, je trouve ça très admirable de votre part donc ne gâchez pas tout pour quelques fêtes.

Ce n'est que quelques sacrifices pour ensuite pouvoir avoir une vie sociale bien remplie par la suite avec votre portefeuille bien rempli!

Par Chris / Joss Beaumont, le 21/09/2016 à 18:44

Personnellement, je pense qu'on ne peut pas concilier réussite dans les études supérieures avec biture le week-end, car pour aligner des nuits blanches c'est que vos soirées ne se finissent pas tôt et que vous n'êtes donc pas très frais.

J'ai personnellement du sacrifier ma vie sociale durant presque 8 années avec mon ancien emploi, sacrifice que je ne regrette nullement, aujourd'hui, j'ai 26ans, je reprends des études et me voilà en L1 de droit, à aucun moment je n'aurais à l'esprit de sortir le soir.

D'une part parce que vu mon âge je ne peux me permettre de rater une année.
D'autre part, je trouve que c'est gâcher une chance et une place dans l'amphi que d'avoir cette mentalité du Soirée > Boulot > Études.

À un moment donné, il faut faire un choix et encore votre choix n'est pas cornélien puisqu'il s'agit de choisir entre un job et votre réussite scolaire d'un côté et votre vie sociale de l'autre pendant le temps de vos études (qui rappelons-le vous offre de nombreuses semaines de vacances pour ne pas dire mois en plein été.)

Je pense que vous devriez remettre vos perspectives d'études en question, ce n'est pas un bon prémices que de venir demander conseil pour "sécher" un job sous prétexte de soirée.

Ce n'est que mon avis, motivé sans doute par la difficulté de mon premier emploi qui pour le coup, côté sélection, m'a fait vivre un enfer durant la première année, entre privation, fatigue, etc., mais l'aboutissement de cette année de sacrifice fut récompensé de 7 années d'un métier hors normes.

J'aborde mon cursus de droit avec la même détermination et j'espère retrouver en fin de parcours la même gratification d'avoir certes sacrifié mes soirées et aussi un peu ma vie familiale et ma petite de 14 mois, mais si cela peut me permettre de m'épanouir dans un job plus tard et par la même occasion lui offrir une belle jeunesse, je ne réfléchis pas, je signe.

Mettez vous à fond dans votre cursus, ça éviteras que vous ne vous en "bouffiez" les doigts dans 10 ans.

Par RachelC, le 21/09/2016 à 21:09

Bonsoir,

Chris39100 merci pour ce message. Vous avez tout à fait raison et bien résumé ma pensée.

Je vous souhaite bon courage pour vos études, vous ne pouvez que les réussir avec une telle mentalité!

Par **Isidore Beautrelet**, le **22/09/2016** à **08:49**

Bonjour

J'ai supprimé le message qui suivait celui de Rachel, car il était totalement irrespectueux et hors sujet. J'ai également supprimé la réponse de Louis, qui a tenté de prendre ma défense, et je l'en remercie. Mais comme le dit notre ami Hérodote, les trolls il ne faut pas leur répondre car ça ne fait que les renforcer, par conséquent j'ai préféré le museler d'office.

Par **Yn**, le **22/09/2016** à **12:08**

Sismic, tu ne peux pas vouloir quelque chose et son contraire : si tu as un job étudiant, il faut y aller. Tu peux bien sûr en discuter avec ton patron, mais ça s'annonce mal engagé. Si tu décides de t'absenter, tu en subiras les conséquences.

Après, je tiens à tempérer les précédents messages car on a l'impression qu'être étudiant en droit, c'est dire adieu à sa vie sociale et ne vivre que pour le droit... Oui, bien sûr qu'il faut bosser et qu'il faut passer de longues heures sur ses cours, mais le droit n'a jamais empêché de sortir, de faire du sport et d'avoir du temps pour ses loisirs.

Par **Isidore Beautrelet**, le **22/09/2016** à **14:41**

Bonjour.

Oui bien sûr, comme je le dis souvent, il est important de s'aérer l'esprit. Mais dans le cas de *Sismic*, c'est bien différent, car il/elle souhaite louper son travail pour pouvoir faire les soirées jusqu'à la fin. Après rien ne l'empêche, de faire une partie de la soirée et de rentrer suffisamment tôt pour avoir quelques heures de sommeil.

Par **Olivier**, le **22/09/2016** à **19:04**

En tant que futur chef d'entreprise, perso ma réaction serait simple :

Monsieur, vous avez des convenances personnelles plus importantes que votre emploi ? Ok super, faites ce que vous voulez par contre si vous n'êtes pas là c'est abandon de poste,

votre vie perso elle reste à la porte de l'entreprise. Si vous voulez avoir une vie perso le week end fallait pas prendre un poste où on bosse le week end....

Donc si vous voulez une vie perso démissionnez, y'a plein de gens qui seront ravis d'avoir votre job et qui en ont surement plus besoin que vous.

CQFD

Par **ptitcolibri**, le **22/09/2016** à **21:09**

Depuis quand êtes-vous salarié de cette entreprise?

Prendre un jour pour convenance personnelle c'est tout à fait possible, il faut juste poser un congé, congé payé, si vous y avez droit sinon ça sera un congé sans solde.

Il est en licence 2, on peut peut-être imaginer qu'il a son poste depuis l'an dernier.

Par **Sismic**, le **13/10/2016** à **09:47**

Bonjour,

Je vois que mon post a soulevé beaucoup de réactions.

Oui "ptitcolibri", cela fait un an déjà.

J'ai préféré supprimer un jour entier de mon contrat, afin de pouvoir sortir la veille. Mon patron est ok, j'ai de plus fais une nuit blanche pour la soirée d'intégration.

Car je pense que ma jeunesse ne doit pas être consacré exclusivement aux études et au travail, mais doit avoir une part de sorti.

Par **Isidore Beautrelet**, le **14/10/2016** à **07:59**

Bonjour

Encore une fois, je me retrouve contraint à faire le ménage sur ce sujet.
Je remercie Camille et Chris pour leurs interventions, mais j'ai dû supprimer vos messages pour que le sujet reste à minimum "cohérent".

Je pense que je vais vraiment créer ma société d'extermination de mustélidés. J'hésite entre EURL ou SASU. A moins que Camille souhaite se joindre à moi [smile4]

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **14/10/2016** à **08:45**

Hehe pas de soucis.

Peut-être pourrais tu demander à "Olivier" j'ai crû lire sur un poste qu'il se présentait en tant que "futur" entrepreneur dans ce même post ^^
Sans doute pourrait il te conseiller :)

Par **Isidore Beautrelet**, le **14/10/2016** à **10:46**

Bonjour

Génial, alors on se dirige plutôt vers une SARL ou SAS [smile3].

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **15/10/2016** à **10:23**

Je pense que cette discussion n'a plus qu'à être clôturée ... vu le niveau de son auteur ça ne vas aller bien loin...

Visiblement à part entretenir une certaine discorde nous n'irons pas plus loin.

Par **Isidore Beautrelet**, le **15/10/2016** à **11:39**

Bonjour

Merci à Chris d'avoir clôturé ce sujet. Franchement, si ça ne tenait qu'à moi, je le supprimerai définitivement. Mais bon, après on va dire que je gère Juristudiant comme un dictateur.